



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Année scolaire 2023-2024



# Service en ligne Orientation en 3<sup>e</sup> Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes  
pour l'accompagnement des familles



# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Siecle Orientation .....</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire.....   | 5         |
| 1.2. Les étapes de la phase provisoire .....  | 7         |
| 1.3. Suivre les saisies .....   | 9         |
| 1.4. Échanges entre le service en ligne et Siecle Orientation .....                                       | 9         |
| 1.5. Affichage des intentions dans Siecle Orientation.....  | 11        |
| 1.6. Ouverture du conseil de classe.....  | 13        |
| 1.7. Affichage des avis provisoires .....   | 15        |
| 1.8. L'accusé de réception .....  | 17        |
| 1.9. Affichage des demandes et des réponses dans la fiche de dialogue à chaque étape de la procédure..... | 18        |
| 1.10. Recommandation pour la phase provisoire.....  | 19        |
| 1.11. Points de vigilance pour la phase définitive .....  | 19        |
| 1.12. Documentation d'accompagnement.....   | 20        |
| <b>2. Service en ligne .....</b>  | <b>22</b> |
| 2.1. Connexion au service en ligne Orientation .....  | 22        |
| 2.2. Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation .....   | 25        |
| 2.3. Saisie des intentions d'orientation.....   | 26        |
| 2.4. Validation des intentions d'orientation .....  | 37        |
| 2.5. Avis provisoires du conseil de classe, consultation et accusé de réception des familles .....        | 40        |
| 2.6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie .....                                 | 43        |
| 2.7. Connexion de l'élève .....   | 44        |



# 1. Siecle Orientation

## Gestion de la procédure d'orientation et du service en ligne

Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2023-2024.

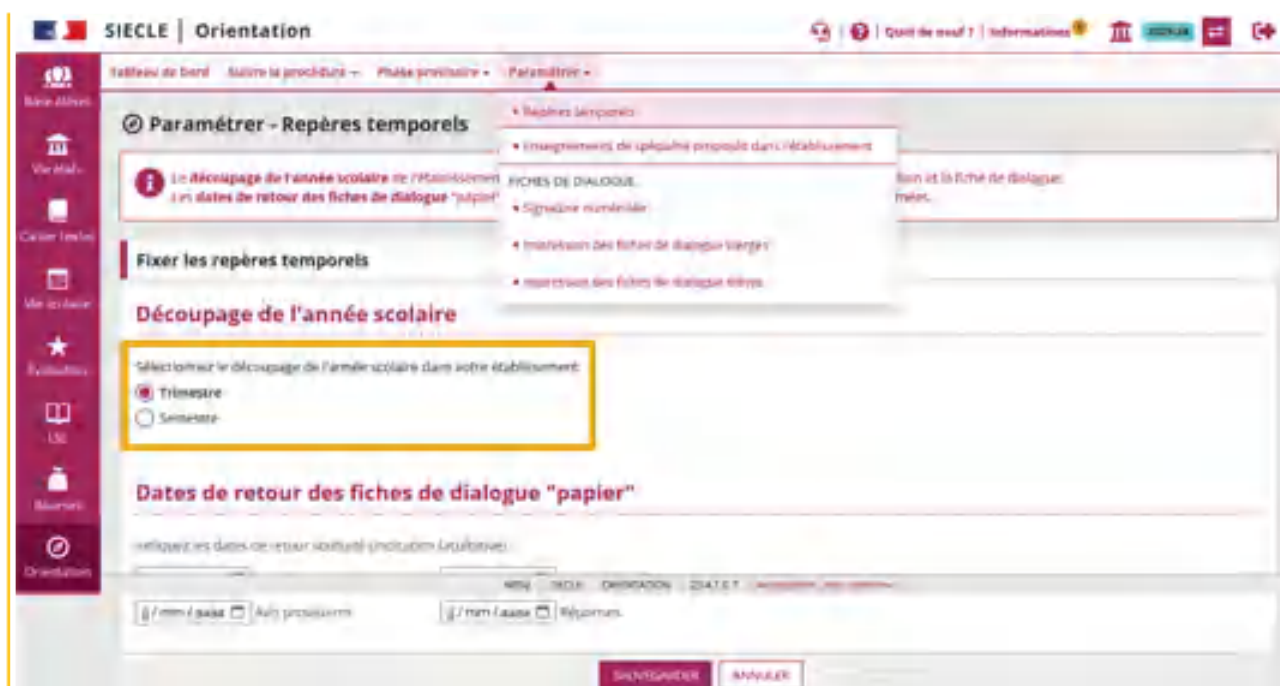
### 1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire

#### Compléter les adresses de courriel

Dans Siecle BEE, **compléter les adresses de courriel** de tous les représentants légaux de l'élève.

#### Fixer le découpage de l'année scolaire

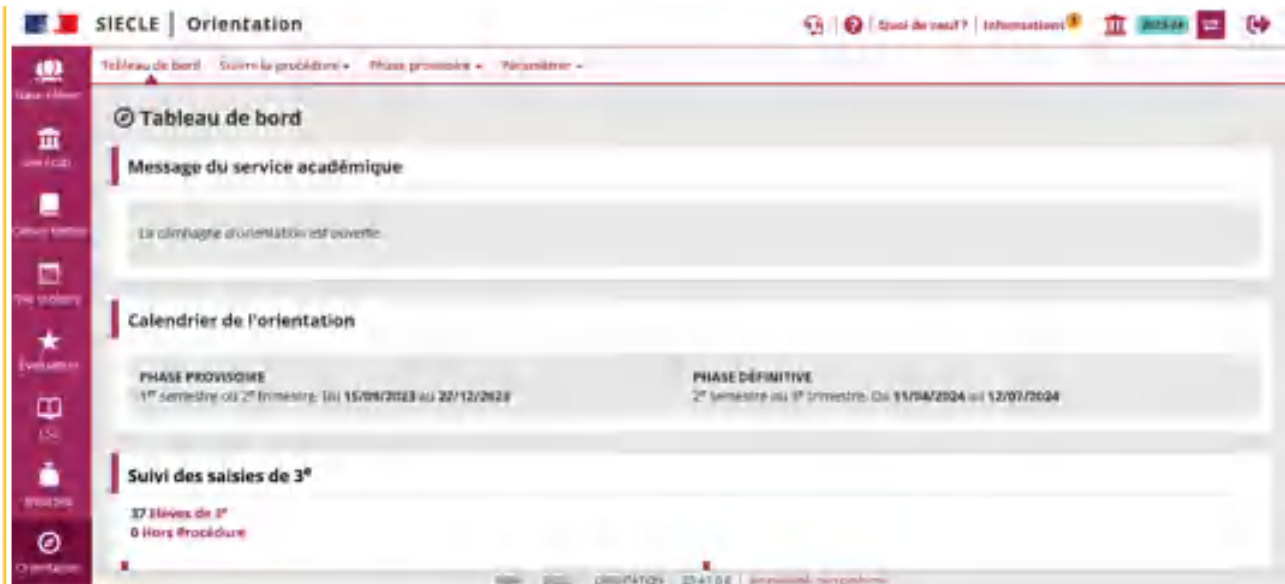
Le découpage de l'année scolaire fixé en trimestre ou en semestre s'affiche dans la fiche de dialogue et dans le service en ligne Orientation.



#### Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés

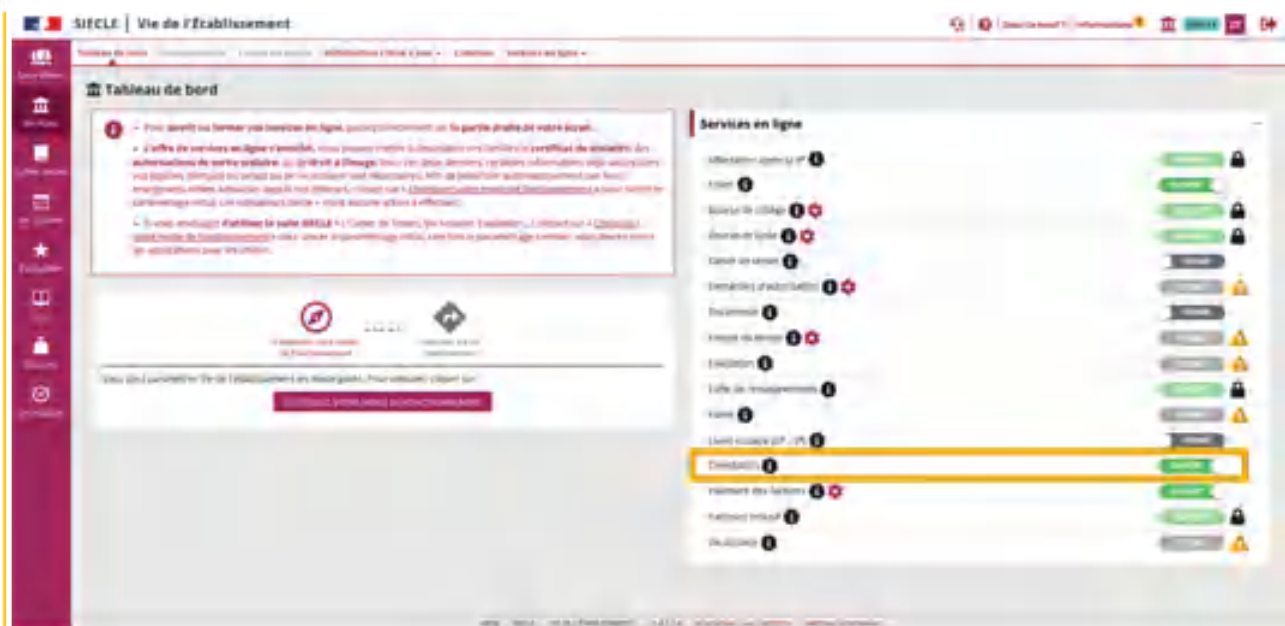
Les flyers sont mis à disposition sur l'intranet Pléiade, vous pouvez les compléter avec les **dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne orientation et les dates des conseils de classe**, puis les diffuser aux familles.

Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans Siecle Orientation.



## Ouvrir le service en ligne orientation dans Vie de l'Établissement

Le service en ligne Orientation doit être ouvert dans **Vie de l'Établissement** pour permettre l'affichage de la brique Orientation sur Scolarité Services.

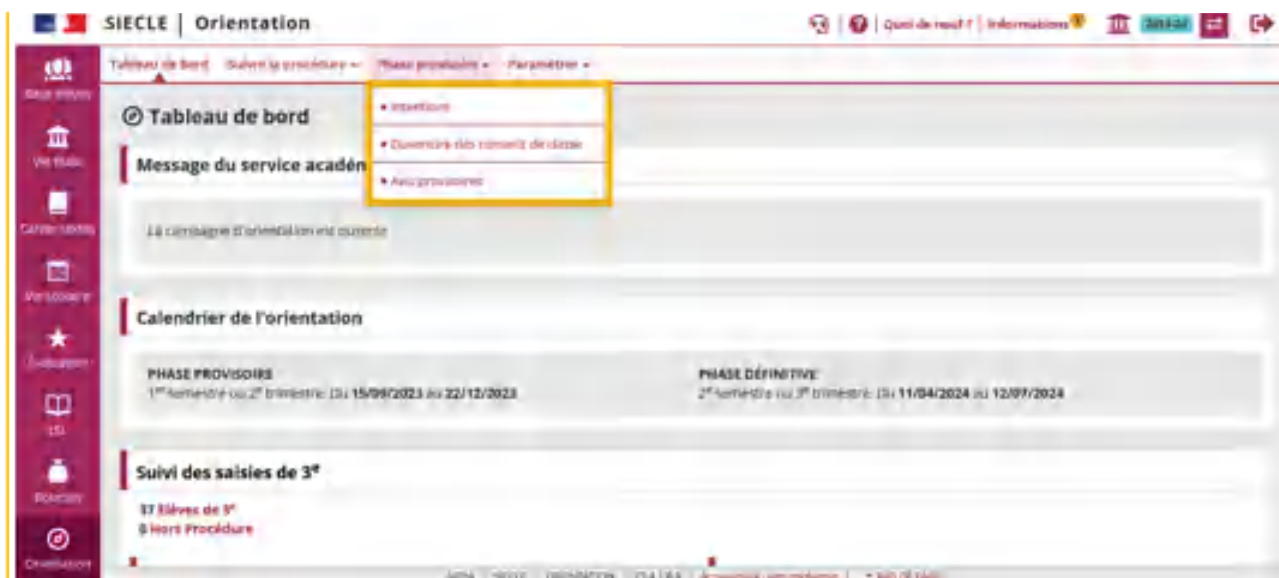


Dès la fermeture du service Orientation dans Vie de l'Établissement, la brique Orientation n'est plus visible sur Scolarité Services.



## 1.2. Les étapes de la phase provisoire

Suivre la saisie des intentions, ouvrir les conseils de classe, saisir les avis provisoires dans Siecle Orientation.





Saisir les intentions, consulter et accuser réception des avis provisoires dans le service en ligne Orientation.

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

| Phase provisoire<br>Intentions<br>Courant 2 <sup>e</sup> trimestre | Phase provisoire<br>Avis provisoires<br>Après le conseil de<br>classe du 2 <sup>e</sup><br>trimestre | Phase définitive<br>Choix définitifs<br>Courant 3 <sup>e</sup> trimestre | Phase définitive<br>Propositions<br>Après le conseil de<br>classe du 3 <sup>e</sup><br>trimestre |
|--|--|--|--|
|--|--|--|--|

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).  
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.  
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ici](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée » [ici](#).

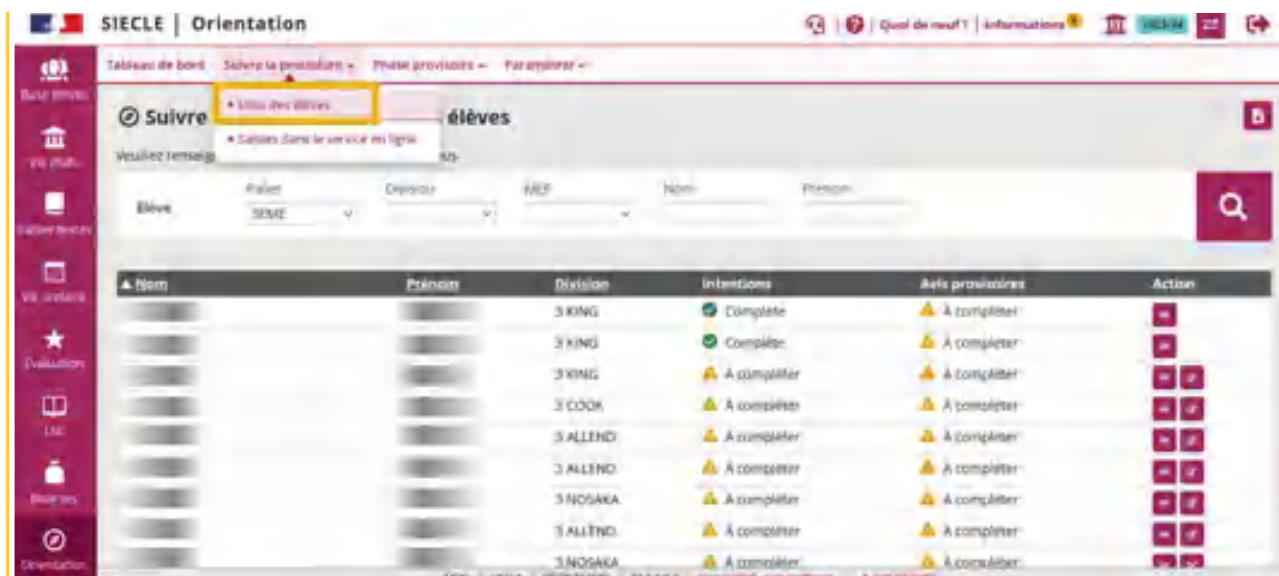
[Je saisis les intentions d'orientation](#)

**Une question, besoin d'aide ?** [Assistance](#)

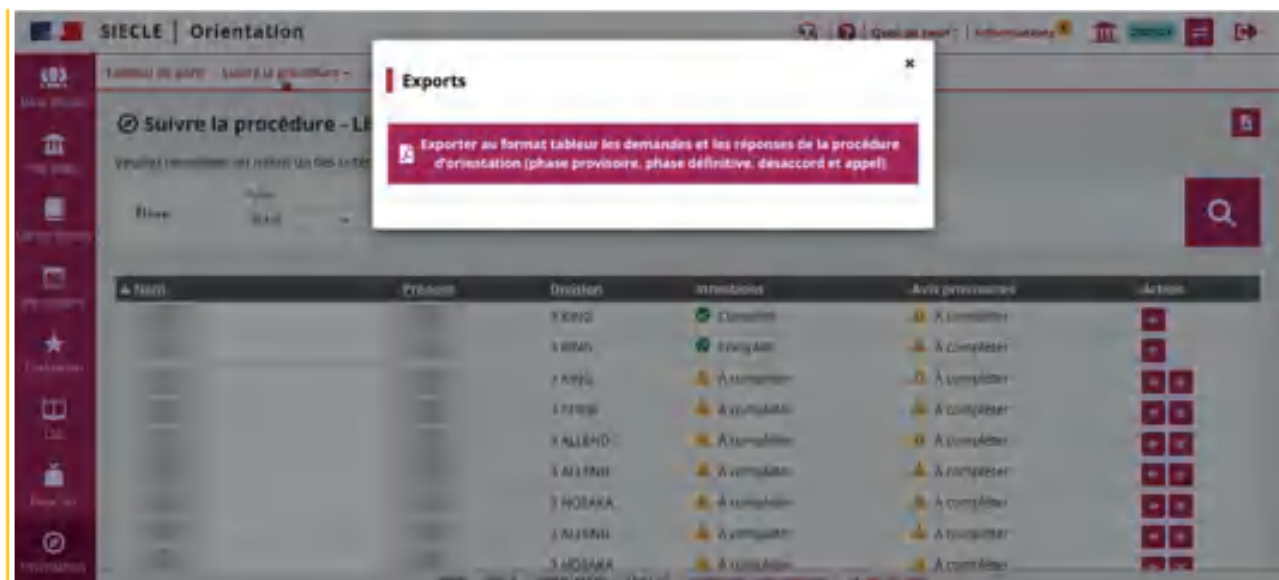


### 1.3. Suivre les saisies

Le menu **Suivre la procédure** permet de suivre l'avancement des saisies et leurs détails pour chaque élève et les modifier si besoin.



L'export au format tableur des demandes et des réponses au cours de la procédure d'orientation (phase provisoire, phase définitive, désaccord et appel) permet de suivre le détail des saisies pour chaque élève.



### 1.4. Échanges entre le service en ligne et Siecle Orientation

Les intentions d'orientation peuvent être saisies par le chef d'établissement dans Siècle Orientation et dans le service en ligne Orientation par un représentant légal.

Les intentions saisies par le chef d'établissement ne sont visibles dans le service en ligne qu'à la consultation des avis provisoires.


La saisie des intentions dans le service en ligne n'est plus possible dès l'ouverture du conseil de classe, le message « Les avis provisoires du conseil de classe ne sont pas disponibles, votre établissement est en train de les saisir » est affiché.

Le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut consulter les réponses du conseil de classe et accuser réception dans le service en ligne.



A chaque étape de la procédure d'orientation, les demandes et les réponses sont affichées dans Siecle Orientation, le service en ligne et dans la fiche de dialogue.

## Les repères des échanges

Dans l'écran **Intentions** le pictogramme  indique la saisie des intentions d'orientation par l'établissement dans Siecle Orientation.


Le pictogramme  vous indique qu'un représentant légal a saisi des intentions d'orientation dans le service en ligne. Ses nom et prénom sont indiqués ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée dans l'écran de consultation des intentions.


Quand cela est nécessaire, vous avez la possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies par les familles dans le service en ligne. Cette modification est possible dans Siecle Orientation à partir de l'ouverture des conseils de classe.

Le pictogramme  indique que la saisie TS a été modifiée par l'établissement, l'ouverture de l'historique  affiche la saisie TS initiale.

Un courriel est envoyé à chaque représentant légal les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des courriels est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siecle.

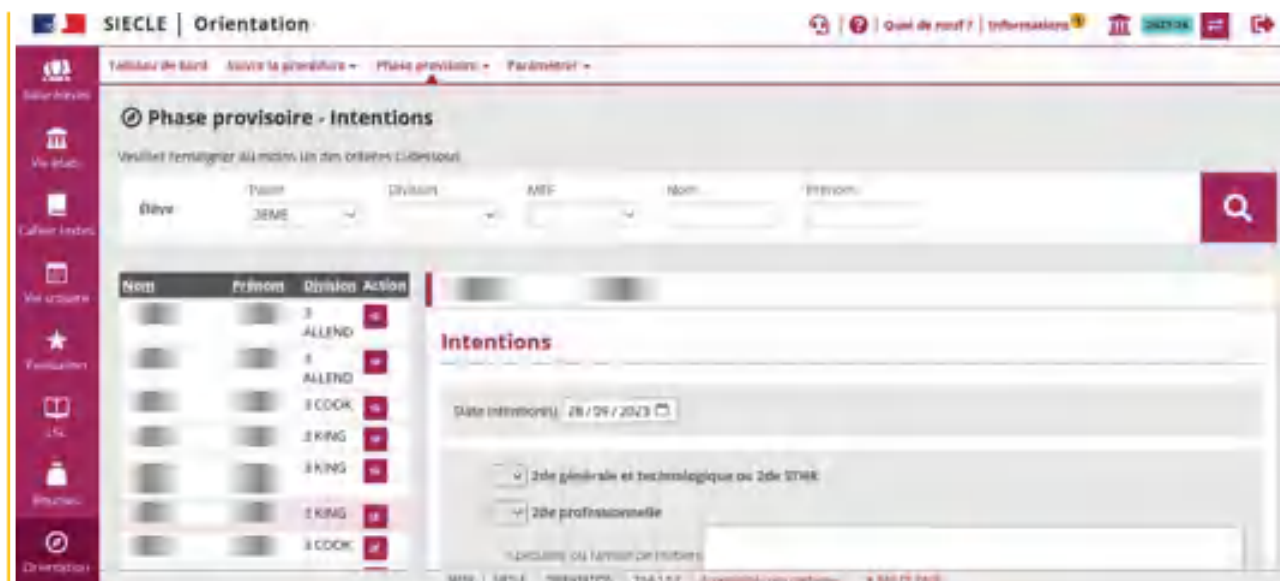
Le pictogramme  indique qu'une saisie a été effectuée sur le service en ligne Orientation mais n'a pas pu être traitée avant l'ouverture du conseil de classe car elle a été saisie le jour même.

Le pictogramme  indique la saisie des avis provisoires et l'accusé de réception par le représentant légal.

Le pictogramme  indique que le représentant a accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe depuis le service en ligne Orientation.

## 1.5. Affichage des intentions dans Siecle Orientation

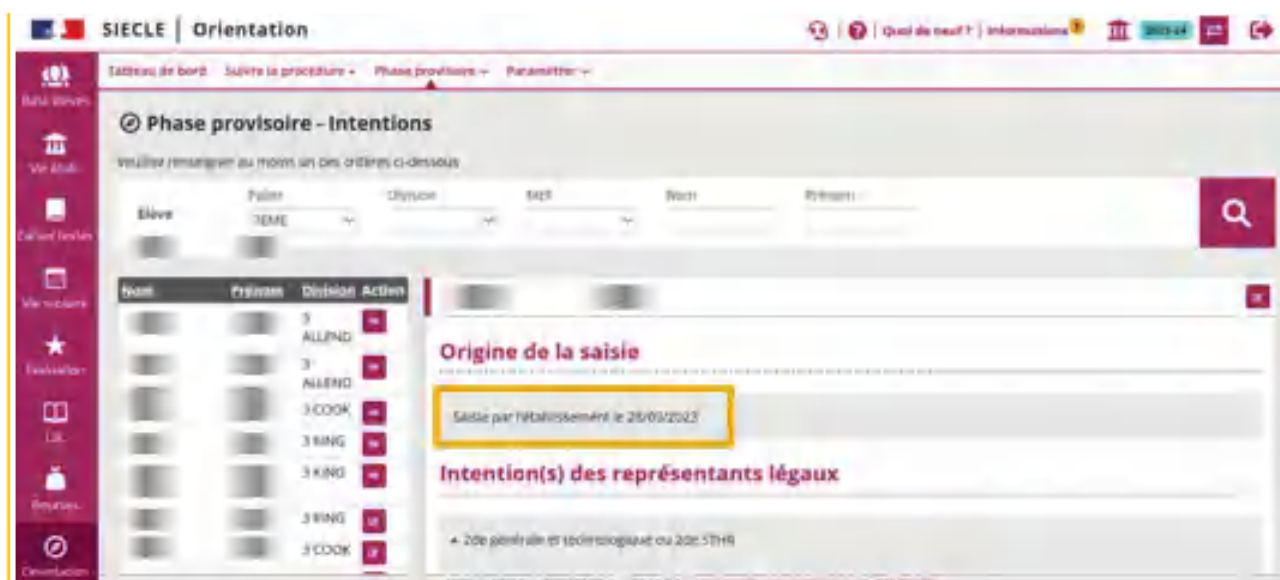
Les intentions saisies dans Siecle Orientation par le chef d'établissement ne sont pas visibles par les familles avant l'ouverture des conseils de classe.



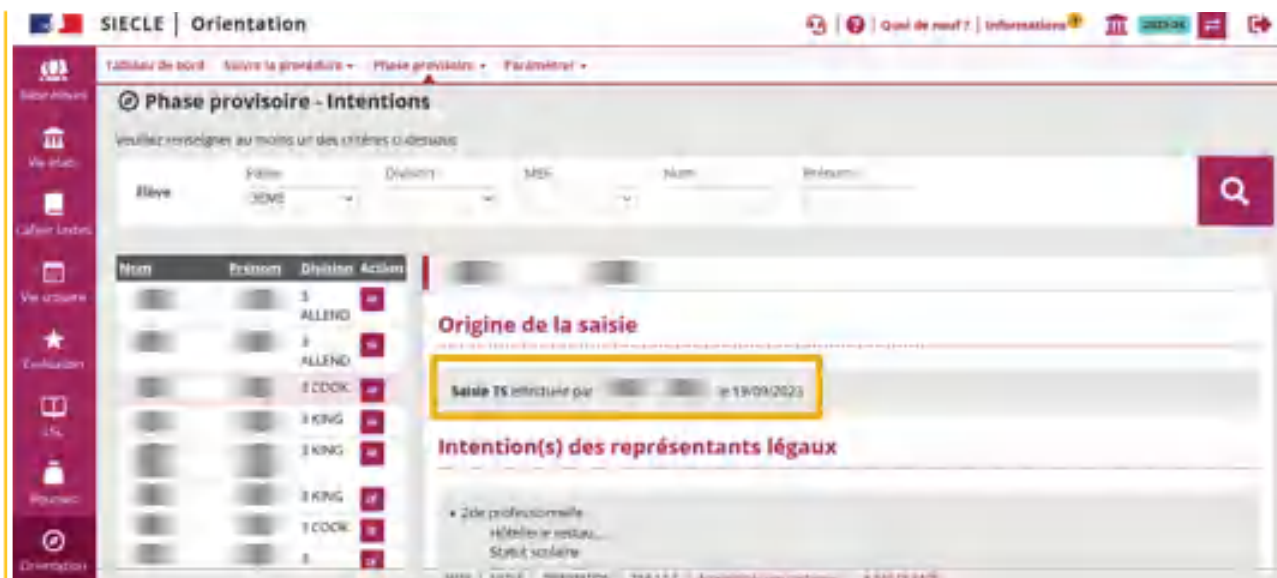
### Affichage de l'origine de la saisie

L'origine de la saisie est indiquée dans l'écran de saisie des intentions de l'élève.

Les intentions saisies par le chef d'établissement dans Siecle Orientation sont affichées avec la date de la saisie.

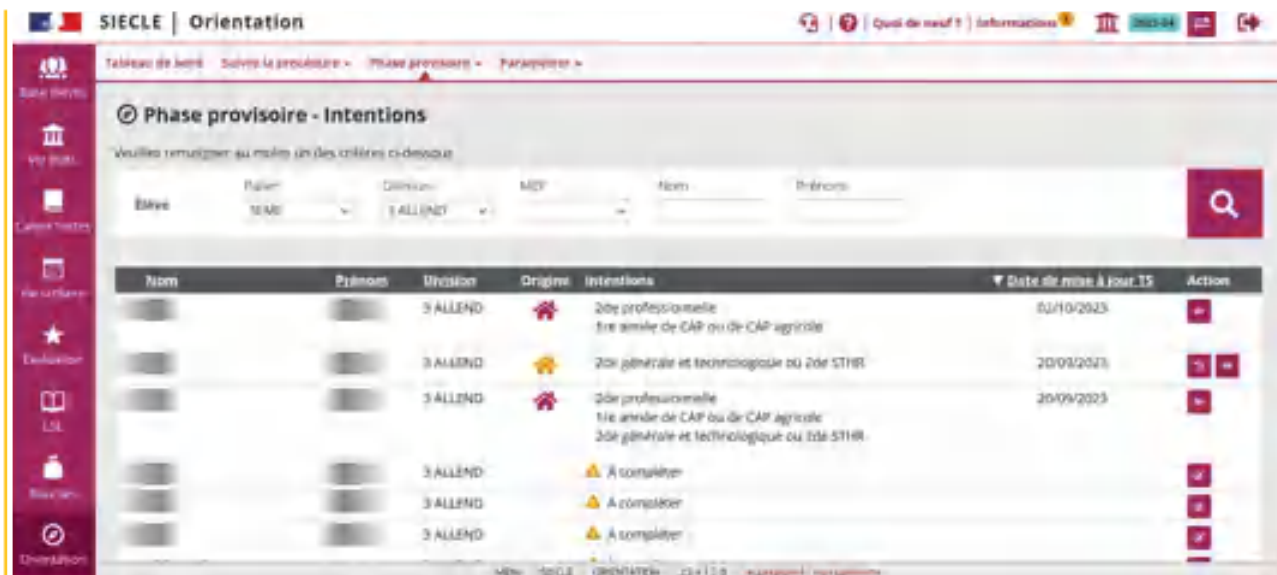


Les intentions saisies dans le service en ligne sont indiquées avec le nom du représentant légal ayant fait la saisie et la date.

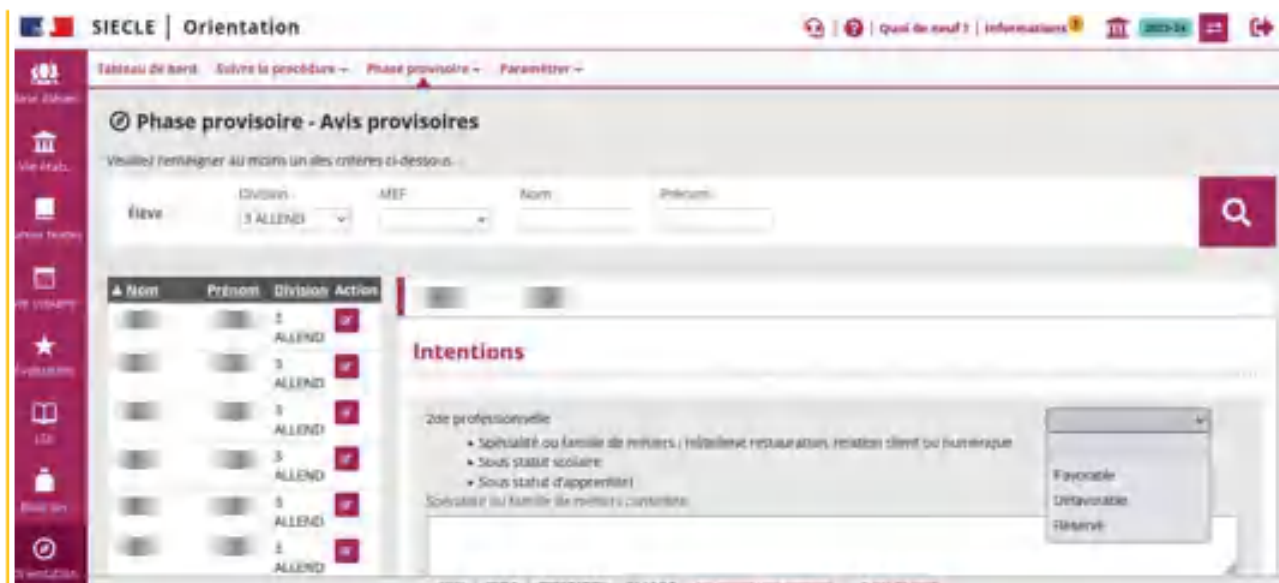


## Le transfert des données entre le service en ligne et Siecle Orientation

Les demandes saisies dans le service en ligne par les familles sont affichées dans Siecle Orientation après leur transfert. Le transfert des données entre le service en ligne et Siecle Orientation se fait dans la nuit suivant la saisie. Les intentions sont affichées avec l'origine de la saisie dans l'écran **Intentions**.

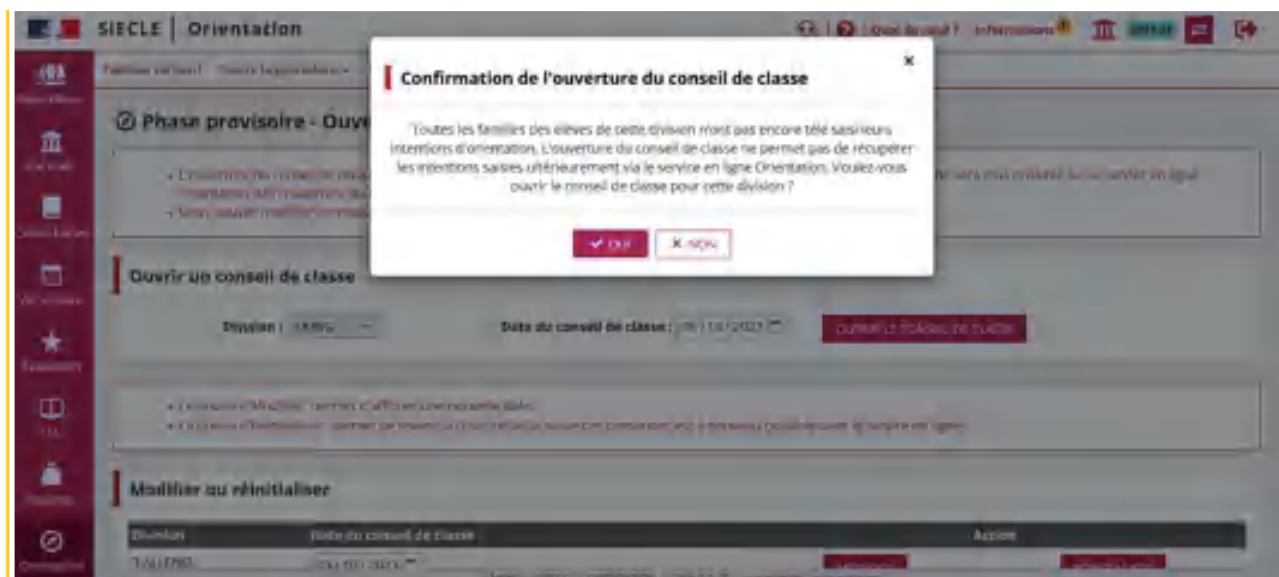


Au moment du conseil de classe, les demandes affichées dans Siecle orientation sont générées à partir des demandes saisies dans le service en ligne écrasant les demandes déjà saisies en établissement si elles existent. L'établissement peut alors saisir la réponse du conseil de classe et, si la famille l'a demandé, modifier sa demande.



## 1.6. Ouverture du conseil de classe

L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les réponses du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.



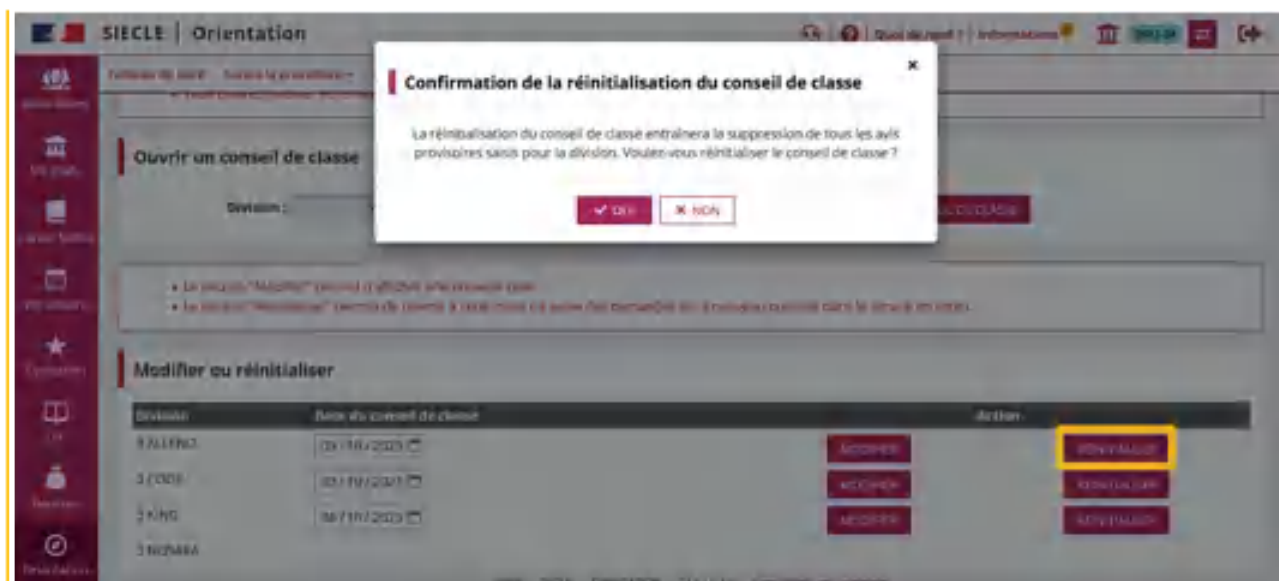
Une intention saisie dans le service en ligne le jour de l'ouverture sera non traitée ❌ (transfert dans la nuit suivant la saisie).



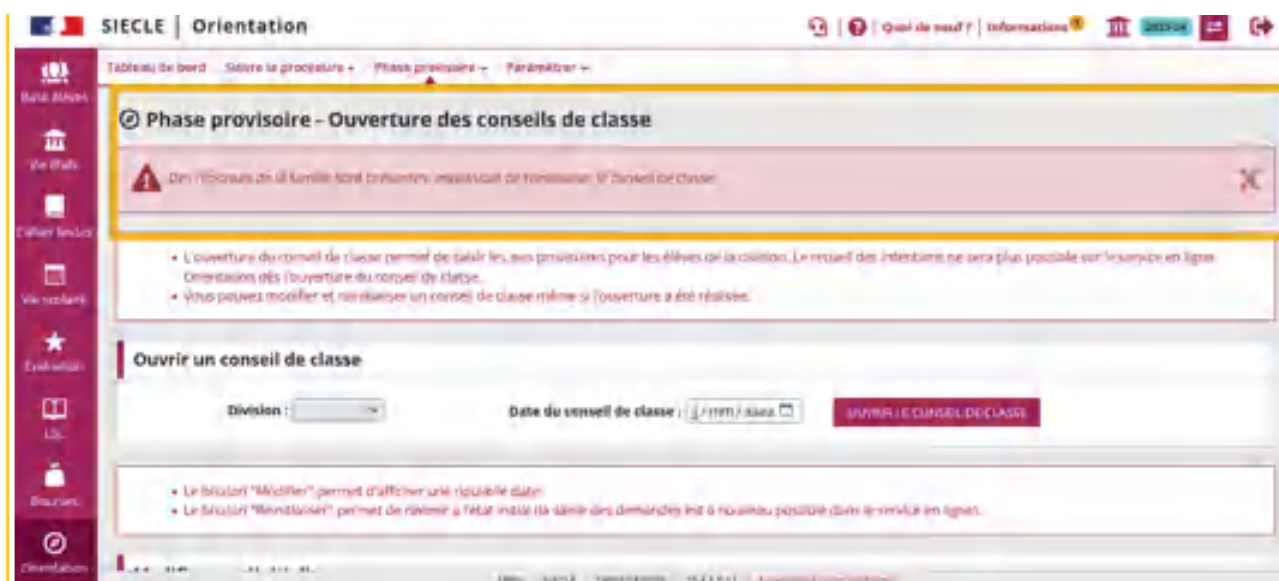
La date du conseil de classe peut être modifiée.



Le conseil de classe peut être réinitialisé, si des avis provisoires sont saisis cette action entraîne leur suppression.

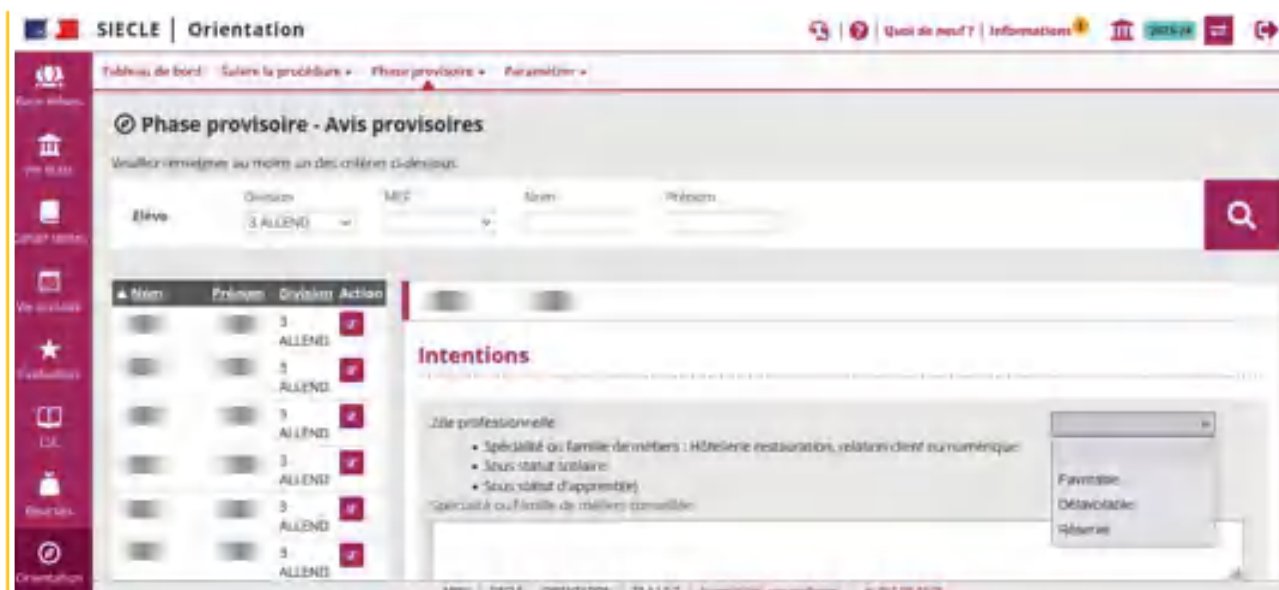


La réinitialisation n'est pas possible si des familles ont accusé réception des avis provisoires, le bouton **Réinitialiser** est inactif et un message d'information s'affiche.

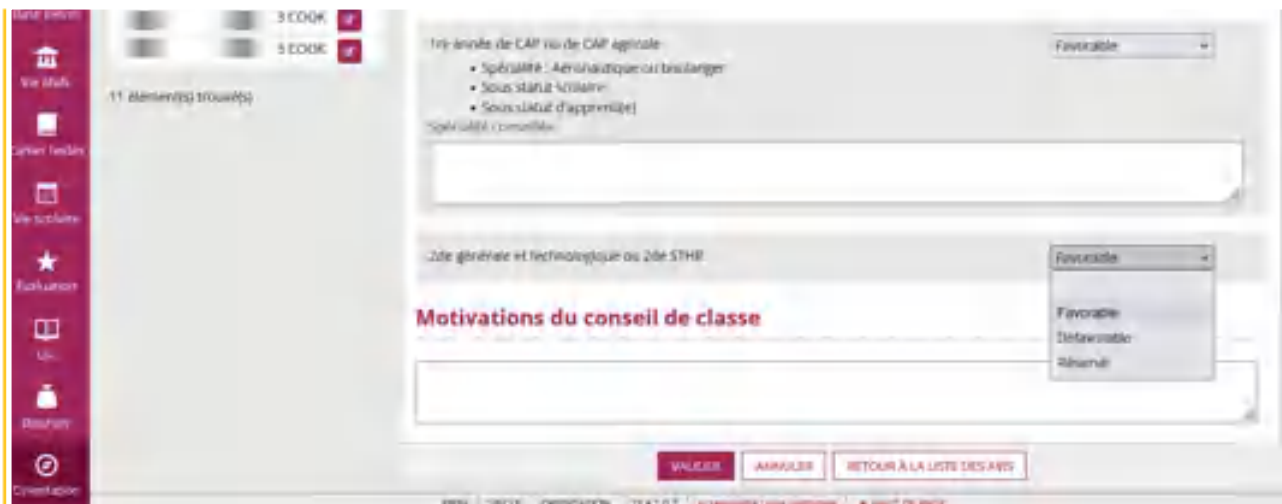


## 1.7. Affichage des avis provisoires

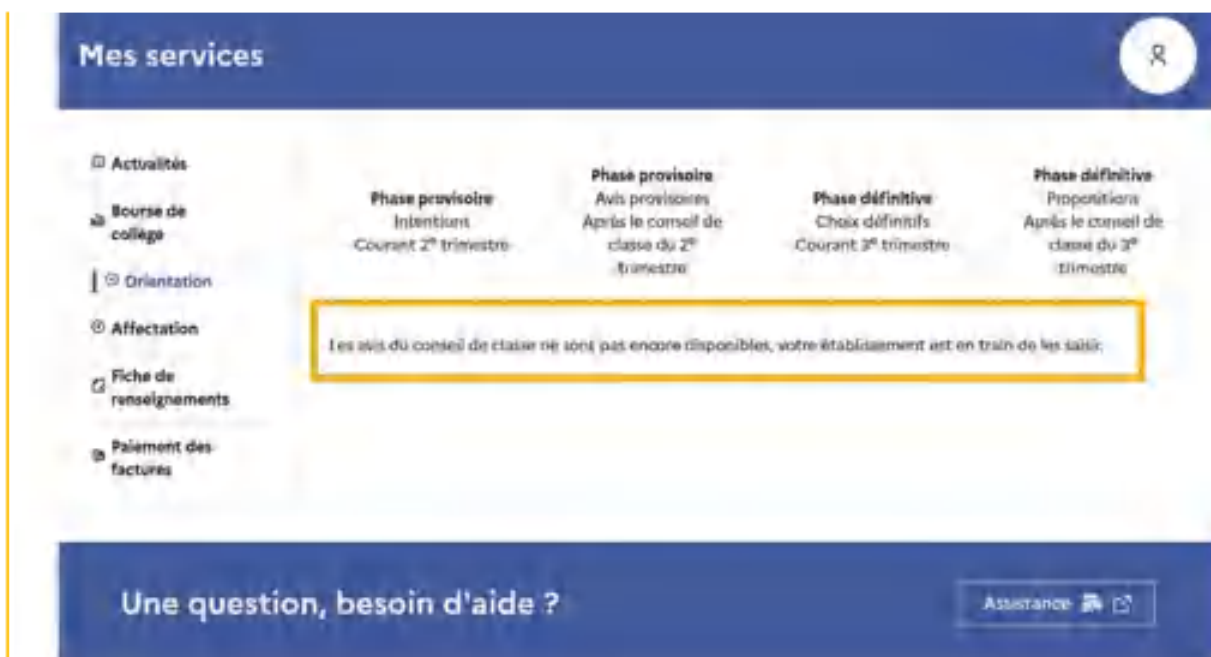
Les avis provisoires saisis dans Siecle Orientation sont consultables dans le service en ligne le lendemain suivant la saisie.







Lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les avis et qu'ils n'ont pas encore été envoyés au service en ligne Orientation (la nuit suivant la saisie), le message suivant est affiché « **Les avis provisoires du conseil de classe ne sont pas disponibles, votre établissement est en train de les saisir** ».



Les familles peuvent accuser réception suite à leur demande qui a été saisie dans le service en ligne ou dans Siecle Orientation par le chef d'établissement.

## 1.8. L'accusé de réception

L'accusé de réception donné dans le service en ligne s'affiche dans Siecle Orientation le lendemain de la saisie.

SIECLE | Orientation

Tableau de bord | Suivre la procédure > Phase provisoire > Paramètres >


### Phase provisoire - Avis provisoires

Veuillez renseigner au moins un des critères ci-dessous

Élève: [3 ALLEND] | Division: [3 ALLEND] | Intention: [ ] | Prénom: [ ]

Saisie globale des réponses | INFORMER IMMÉDIATEMENT AUX ÉLÈVES SÉLECTIONNÉS

| Nom | Prénom | DIVISION | Intentions  | Avis provisoires  | Accusé de réception | Action |
|-----|--------|----------|---|---|---------------------|--------|
| [ ] | [ ]    | 3 ALLEND | 2de professionnelle - 1re année de CAP ou de CAP agricole | 2de professionnelle - 1re année de CAP ou de CAP agricole | [ ]                 | [ ]    |
| [ ] | [ ]    | 3 ALLEND | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | [ ]                 | [ ]    |
| [ ] | [ ]    | 3 ALLEND | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | [ ]                 | [ ]    |
| [ ] | [ ]    | 3 ALLEND | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | A compléter   | [ ]                 | [ ]    |
| [ ] | [ ]    | 3 ALLEND | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | 2de générale et technologique ou 2de STIR                 | [ ]                 | [ ]    |

 Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le service en ligne Orientation. Si vous le modifiez après qu'il a accusé réception, vous devrez l'informer des changements effectués.

SIECLE | Orientation

### Confirmation de la modification des avis provisoires

Les représentants légaux ayant déjà accusé réception des avis et recommandations du conseil de classe sur le service en ligne Orientation, vous devez informer les représentants légaux des changements effectués. Souhaitez-vous continuer ?

[ OUI ] [ NON ]

Intentions

- 2de professionnelle - 1re année de CAP ou de CAP agricole
- 2de générale et technologique ou 2de STIR

Avis provisoire(s) du conseil de classe

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

Quoi de neuf ? | Informations | 2023-24

Aide sur l'écran

## 1.9. Affichage des demandes et des réponses dans la fiche de dialogue à chaque étape de la procédure

Les données saisies dans le service en ligne sont affichées dans la fiche de dialogue suite à l'ouverture du conseil de classe qui déclenche leur enregistrement dans Siecle Orientation. Les nom et prénom du représentant légal ayant fait la saisie sont mentionnés ainsi que la date de la saisie.

### Affichage de la demande de la famille saisie dans le service en ligne Orientation

| Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation                                      |  |
|--|--|
| <b>Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :</b>   |  |
| <b>Le passage en :</b>   |  |
| <i>classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)</i>  |  |
| <b>3</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> générale et technologique ou 2 <sup>de</sup> STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)                     |
| <b>1</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle  |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> sous statut scolaire <input checked="" type="checkbox"/> sous statut d'apprenti  |
| Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique |  |
| <b>2</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou 1 <sup>re</sup> année de CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> sous statut scolaire <input checked="" type="checkbox"/> sous statut d'apprenti  |
| Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) : Aéronautique ou boulanger  |  |
| À ..... le .....   |  |
| Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :<br>Demande(s) effectuée(s) par ..... le 19/09/2023 via le service en ligne   |  |
| À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....  |  |

## Affichage des avis provisoires

| Deuxième trimestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE  |   |                                      |                                  |
|---|---|--------------------------------------|----------------------------------|
| <i>Le conseil de classe répond à la ou aux demande(s) des représentants légaux</i>  |   |                                      |                                  |
| <b>Le passage en :</b>  |   |                                      |                                  |
| • 2 <sup>ème</sup> générale et technologique ou 2 <sup>ème</sup> STHR   | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Réserve |
| • 2 <sup>ème</sup> professionnelle<br>Spécialité ou famille de métiers conseillée : Hôtellerie restauration   | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Réserve |
| • 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou CAPa<br>Spécialité conseillée : .....  | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Réserve |
| Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :<br>..... Spécialité : .....   |   |                                      |                                  |
| Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :<br>.....<br>.....<br>.....   |   |                                      |                                  |
| <b><i>Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre.</i></b> |   |                                      |                                  |

## Affichage de l'accusé de réception donné dans le service en ligne

| RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION  |  |
|--|--|
| <b>J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.</b>                                |  |
| A ..... le .....   |  |
| Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :<br>Accusé de réception donné par ..... le 03/10/2023 via le service en ligne |  |
| À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....  |  |

### 1.10. Recommandation pour la phase provisoire

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans la situation suivante :

- modification des avis du conseil de classe alors que les représentants ont déjà accusé réception sur le service en ligne Orientation.

### 1.11. Points de vigilance pour la phase définitive

Lors de la phase définitive, les saisies se déroulent dans l'ordre suivant : **choix définitifs des familles > propositions du conseil de classe > réponses des familles aux propositions du conseil de classe.**

Les deux représentants légaux sont informés simultanément de la réponse saisie. Le représentant qui n'a pas fait la saisie est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.

La réponse saisie dans le service en ligne Orientation est transférée automatiquement vers Siecle Orientation. En revanche, **lorsque le service en ligne Orientation n'est pas utilisé, l'établissement doit bien penser à saisir cette réponse dans Siecle Orientation dans le menu dédié de saisie des réponses des familles.**

## 1.12. Documentation d'accompagnement

- Flyers à destination des familles.
- Guides à l'attention des établissements pour l'accompagnement des familles lors de la phase provisoire.
- Aide en ligne accessible depuis Siecle Orientation en cliquant sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran.
- Diaporama de présentation du service en ligne Orientation « Comment demander sa voie d'orientation après la 3<sup>e</sup> ».

### Assistance en ligne

- Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape.







# 2. Service en ligne

## Les étapes de la demande d'orientation

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions d'orientation et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation, l'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

### 2.1. Connexion au service en ligne Orientation

#### Accès avec l'adresse unique [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- **le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception** de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.





## Connexion avec un compte EduConnect ou FranceConnect

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc. ;
- à l'accès numérique de travail (DNT) ;
- au livret scolaire.

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'Etat en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

## Accès aux services en ligne dans le menu Mes services

### Informations générales

**Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...**

**Remarque :** Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

**Dès l'école élémentaire :**

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

**À partir du collège :**

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte EduConnect :

- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.



## Accès de l'élève aux services en ligne dans le menu Mes services

### Des services en ligne pour les élèves...

Dans le menu [Mes services](#), tu as accès au :

- **Livret scolaire du CP à la 3e** pour :
- voir tes différents bilans (bulletins, bilans de cycle) renseignés par les professeurs que tu as eus depuis le CP ;
- retrouver toutes les attestations de sécurité routière (dont l'ASSR 1 et 2 passées en 5e et 3e), du savoir nager et la certification numérique PIX (si tu es en 3e).

Tu peux télécharger tous ces documents. Conserve-les, ils peuvent te servir plus tard...



- **Livret scolaire du lycée en 1re et terminale** pour :
- consulter tes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation de tes compétences, l'appréciation annuelle de tes professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
- vérifier le contenu de ton livret scolaire avant sa transmission au jury du baccalauréat ;
- télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Et si ton établissement utilise les services en ligne **Siècle +**, tu peux aussi trouver :

- le **cahier de texte**
- ton **emploi du temps**
- tes résultats (évaluations, bulletins...)
- les informations liées à la **Vie scolaire** (absences, retards, punitions, sanctions, engagement...)

Retrouve ces services dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

## 2.2. Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. **Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le service en ligne Orientation.**

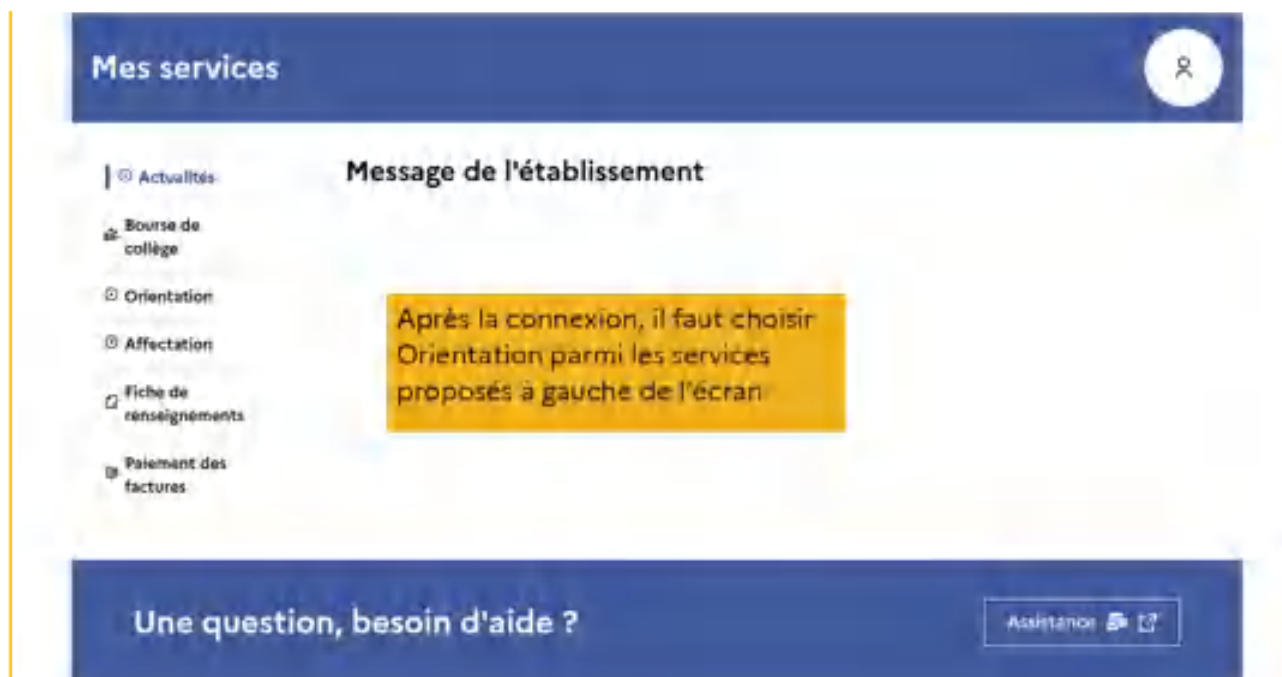
Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service en ligne Orientation est inactif.



- le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif.



### 2.3. Saisie des intentions d'orientation

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Chaque étape de l'orientation est présentée : saisie des intentions, consultation des avis provisoires et accusé de réception, saisie des choix définitifs, consultation et réponse aux propositions du conseil de classe.

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup>  
trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup>  
trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable)

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [cf.](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée » [cf.](#).

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement .

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton **+ Ajouter une intention** ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
 Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
 Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
 Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférences.

+ Ajouter une intention

Annuler

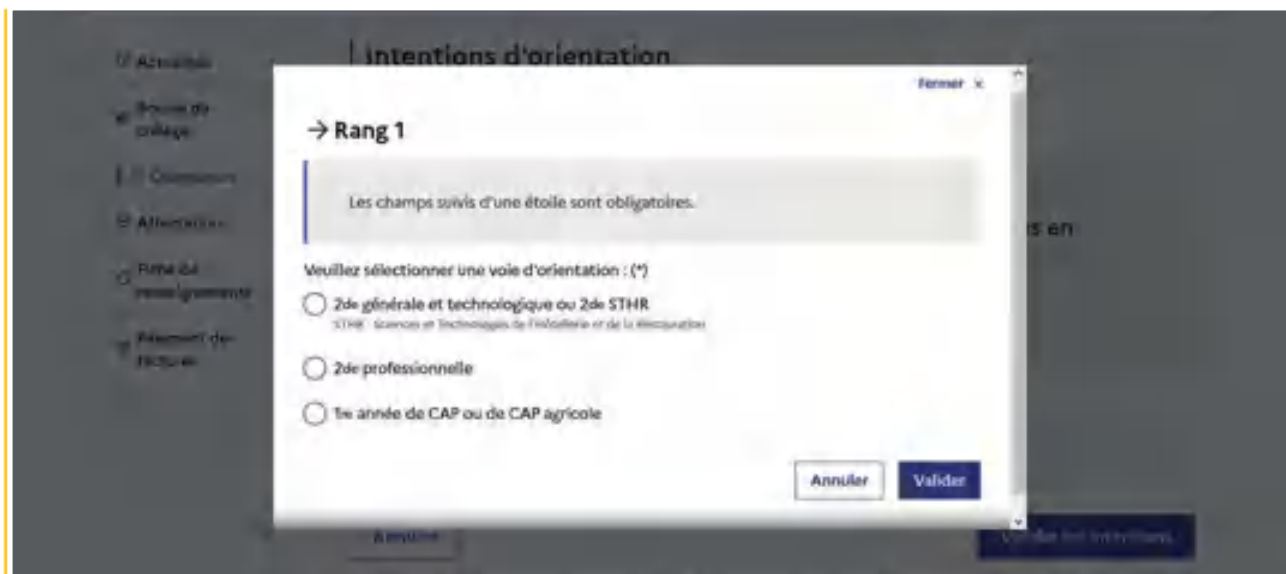
Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.




Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.

Une question,

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié.



## Modifier une intention

Les boutons   permettent de reclasser l'intention, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux intentions.

Le bouton  permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'une intention.



Le bouton  supprime toutes les intentions et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les intentions ont été validées, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.



## 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : [\*]

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Science et Technologies de l'Industrie et de la Santé

2<sup>de</sup> professionnels

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2<sup>de</sup> GT ou 2<sup>de</sup> STHR.

Après la validation de la sélection de la 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché, il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection.

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

## 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

En choisissant la 2<sup>de</sup> professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

### → Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2<sup>de</sup> professionnelle
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Pour le choix de la 2<sup>de</sup> professionnelle et de la 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

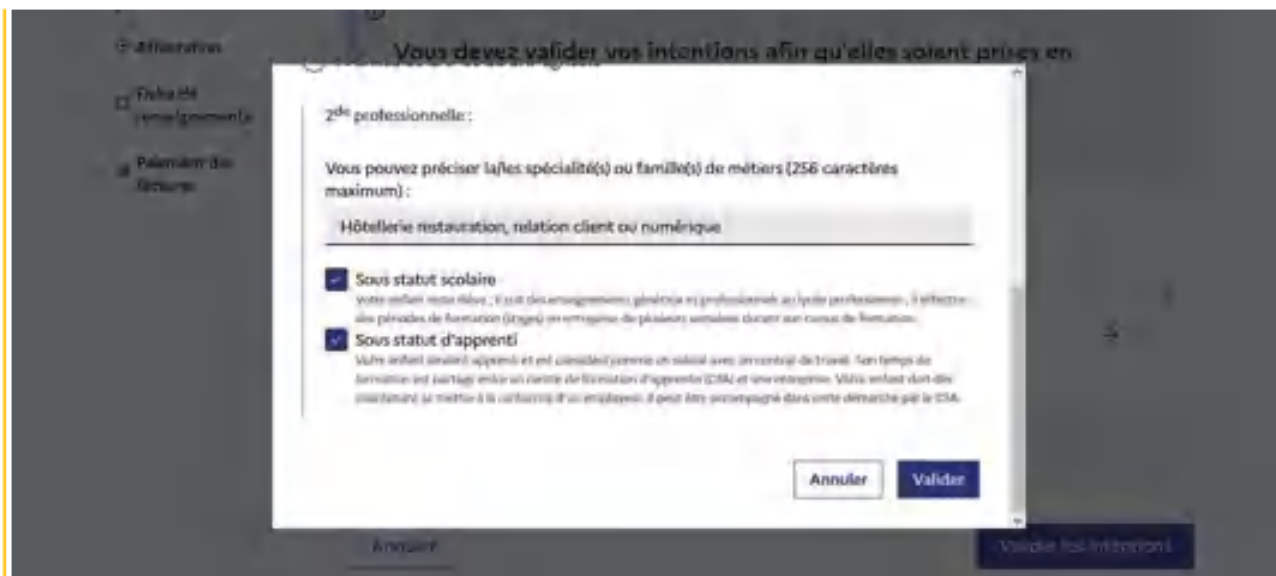
2<sup>de</sup> professionnelle :

Vous pouvez préciser la(les) spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire  
Vous indiquez votre choix de statut des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel, à l'exception des élèves titulaires d'un contrat d'apprentissage pendant leur cursus de formation.

Sous statut d'apprenti  
Vous indiquez votre statut d'apprenti et si possible votre statut en relation avec un contrat de travail. Votre statut de formation est partagé avec le statut de titulaire d'apprenti (CMA) et l'entreprise. Votre statut suit des modalités de validation de l'enseignement d'accompagnement (AEC) validé par le DASEN.

Annuler Valider



Les informations complémentaires indiquées sont affichées.

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Rang 1**  
2<sup>ème</sup> générale et technologique or 2<sup>ème</sup> STIR

**Rang 2**  
2<sup>ème</sup> professionnelle  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique  
Santé : appreni, collaire

+ Ajouter une intention

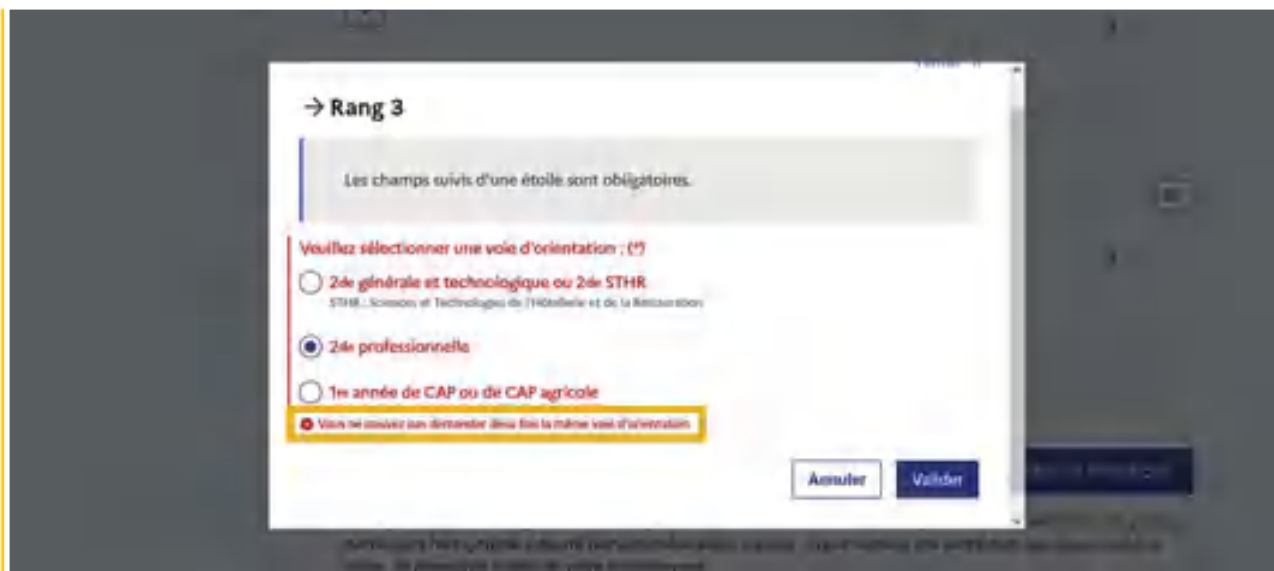
Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

## Sélection de plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.



Le récapitulatif des intentions saisies est affiché, il est possible de les modifier.

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Rang 1**  
2<sup>ème</sup> générale et technologique ou 2<sup>ème</sup> STI-B  
Les intentions peuvent être modifiées

**Rang 2**  
2<sup>ème</sup> professionnelle  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique  
Statut : apprenti, scolaire  
Les intentions peuvent être reclassées

**Rang 3**  
1<sup>er</sup> année de CAP ou de CAP agricole  
Spécialité : Aéronautique ou boulanger  
Statut : apprenti, scolaire  
Les intentions peuvent être supprimées

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, locaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

L'annulation de la saisie supprime toutes les intentions saisies et permet de recommencer la saisie.

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

*Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



## 2.4. Validation des intentions d'orientation

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré.

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intentions(s) d'orientation...

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Rang 1**  
2<sup>ème</sup> professionnelle  
Spécialités (ou famille(s) de métiers) : Hôtellerie restauration, relation client ou commerciale  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 2**  
1<sup>ère</sup> année de CAP ou de CAP agricole  
Spécialité : Aéronautique ou boulanger  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 3**  
2<sup>ème</sup> générale et technologique ou 2<sup>ème</sup> STB

Annuler **Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation** Valider les intentions

Cette procédure interactive ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicaux, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions d'orientation.

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des intentions :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

## Modification des intentions

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications.

Le bouton **Modifier les intentions** permet d'activer la modification. Les intentions peuvent être reclassées, supprimées ou modifiées en cliquant sur les icônes correspondantes. La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

**Mes services**

**Intentions d'orientation**

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / (reimborsé) d'orientation.

**Vos intentions ont bien été validées**  
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.  
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
2<sup>ème</sup> professionnelle  
Spécialités du territoire de métiers : Hôtellerie restauration, réseau client ou numérique  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 2**  
1<sup>er</sup> niveau de CAP ou de CAP agricole  
Spécialité : Aéronautique ou Bricolage  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 3**  
2<sup>ème</sup> générale et technologique ou 2<sup>ème</sup> STI2L

**Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la date de fermeture du service indiquée par le chef d'établissement**

**Le bouton Modifier les intentions active la modification**

**Modifier les intentions**

Je ne puis la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours (arts médicaux, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être établie.

**Je donne mon avis**

**Une question, besoin d'aide ?**

Assistance

Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève, le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

The screenshot shows a web interface titled "Mes services" with a user profile icon. A sidebar on the left lists services: Actualités, Bourse de collège, Orientation (selected), Affectation, Fiche de renseignements, and Paiement des factures. The main content area is titled "Phase provisoire Intentions Courant 2<sup>e</sup> trimestre" and "Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre". It contains the following text:

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>er</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).  
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.  
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le résultat d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep : [cf.](#)
- sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée » [cf.](#)

At the bottom of the content area is a button labeled "Je consulte ma saisie". Below the main content is a dark blue footer with the text "Une question, besoin d'aide ?" and a button labeled "Assistance" with a speech bubble icon.

## Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions d'orientation

Bonjour,

Voici la saisie que vous avez effectuée au lycée le 09/09/2015 à 10:04, nous vous remercions par ce message que votre(s) intention(s) d'orientation a(s) été (ont) été acceptée(s) pour Hélène FOLLOU NICOL.

En voici le récapitulatif :

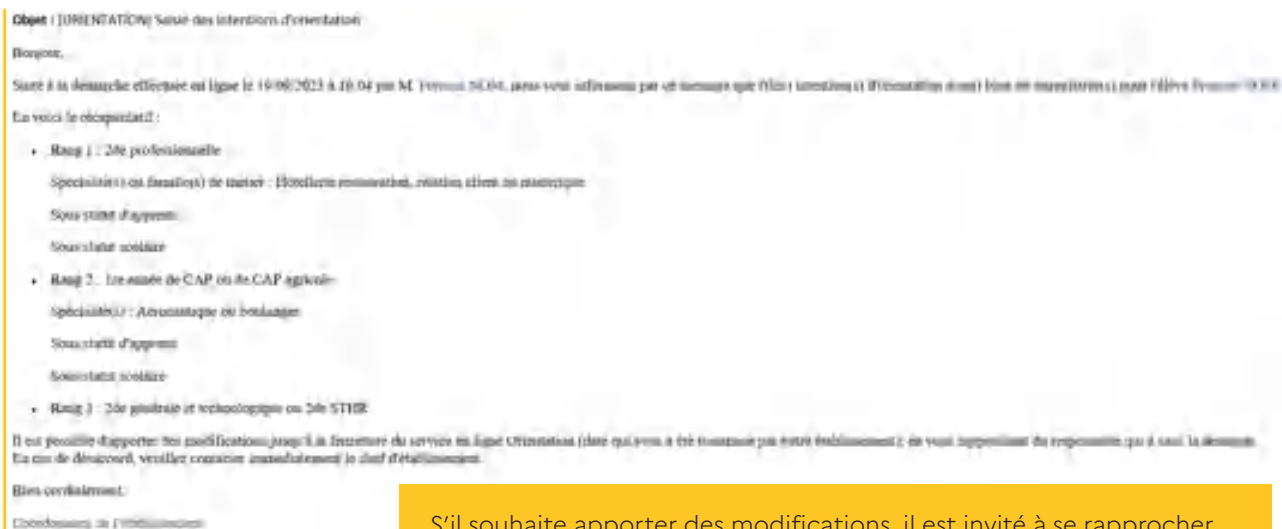
- **Boite 1 : 2<sup>de</sup> professionnelle**  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Bachelors commerciaux, relations client ou marketing  
Sans statut d'apprenti  
Sans statut scolaire
- **Boite 2 : 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole**  
Spécialité(s) : autoconstruction ou bovinage  
Sans statut d'apprenti  
Sans statut scolaire
- **Boite 3 : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STAB**

Vous pouvez accéder aux modalités de service au lycée Orientation (date qu'avez à été demandée par votre établissement).  
Le ou les(s) représentant(s) légal(s) est (ont) également informé(s) de votre(s) intention(s).

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

## Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie



S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

### 2.5. Avis provisoires du conseil de classe, consultation et accusé de réception des familles

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Après l'ouverture du conseil de classe dans Siecle Orientation et le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut consulter les avis du conseil de classe.

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre.



L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe, l'affichage des écrans est identique pour chacun à cette étape.

## Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :



#### Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

#### Rang 1 : 2<sup>de</sup> professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Sous statut scolaire

Sous statut d'apprenti

Spécialité ou famille de métiers conseillée :

Hôtellerie restauration

#### Rang 2 : 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Avis favorable

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulangerie

Sous statut scolaire

Sous statut d'apprenti

#### Rang 3 : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

Avis favorable

### Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (\*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je sollicite contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement

Valider

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe.

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## Retour des représentants légaux sur l'orientation

L'accusé de réception s'effectue en cochant la case puis en validant

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (\*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

## Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :



#### Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

#### Rang 1 : 2<sup>de</sup> professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique  
Sous statut scolaire.  
Sous statut d'apprenti.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :  
Hôtellerie restauration

#### Rang 2 : 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Avis favorable

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulanger  
Sous statut scolaire.  
Sous statut d'apprenti.

#### Rang 3 : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STIR

Avis favorable

Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe

## Retour des représentants légaux sur l'orientation

a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 03/10/23 à 08:50.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Je donne  
mon avis

SERVICES  
PUBLIÉS

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



## 2.6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

### Écran de consultation des intentions d'orientation

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intentions d'orientation.

La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'école. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui.  
En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

44 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

#### Rang 1

2<sup>de</sup> professionnelle  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : hôtellerie restauration, relation client ou numérique  
Statut : apprenti, scolaire

#### Rang 2

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole  
Spécialité : Aéronautique ou boulanger  
Statut : apprenti, scolaire

#### Rang 3

2<sup>de</sup> général et technologique ou 2<sup>de</sup> STI2D

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Comme dans le courriel récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il lui est indiqué qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications. En cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
Liberté  
Égalité  
Républicain

Ce service est réalisé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.  
[education.gouv.fr](#) [franceconnect.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#)  
[Service-public.fr](#) [Educo.education.fr](#)

Accessibilité : [particuliers, entreprises](#) | [Partenaires](#) | [Partenaires](#) | [Partenaires](#)

© Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse | 2023 | 25/05/2023



## 2.7. Connexion de l'élève

### Écran de consultation des intentions d'orientation

**Mes services**

Orientation

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**La saisie doit être effectuée par un représentant légal.**

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
2<sup>ème</sup> professionnelle  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 2**  
1<sup>ère</sup> année de CAP ou de CAP agricole  
Spécialité : Aéronautique ou boulanger  
Statut : apprenti, scolaire

**Rang 3**  
2<sup>ème</sup> générale et technologique ou 2<sup>ème</sup> STIR

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)



